



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 FEVRIER 2017

Etaient absents : M. Maurice LE FLOCH (procuration à M. Christian BUREL), M. Philippe BERROU (procuration à M. Louis LE FLOC'H), M. Frédéric POURCHASSE (procuration à M. Eric RAPHALEN), M. Bruno CARIOU (procuration à M. Jean-Marc BREN), Mme Christine MORIN (procuration à Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU), M. Robert BOUGUÉON et Mme Fabienne LE GARS.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne **Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

En préalable à l'ordre du jour, M. Raynald TANTER, Maire, donne les informations suivantes :

- La nouvelle année est déjà bien entamée et les agendas sont déjà bien remplis, il n'y a pas de pause pour les dossiers à mener et qui figurent au DOB
- 1^{ère} tempête alerte orange – les mesures ont été prises et les recommandations de prudence figurent sur le site de la ville, Citykomi et relayées par la presse.
- Il salue la qualité du 1^{er} bulletin municipal de l'année 2017 et remercie l'équipe de rédaction pour son travail – Il souligne l'encart réservé au Maire de Schierling à l'occasion du 20^e anniversaire qui marque les très bonnes relations entre les deux communes.
- L'entrée dans une année électorale, après les primaires droite-centre et de la gauche – Il s'abstient de faire tout commentaire sur l'actualité politique. Il regrette toutefois les conséquences sur la perception que les gens ont de la politique et craint malheureusement, que « nous, les élus locaux qui sommes au quotidien les mains dans le cambouis, ne soyons éclaboussés par toutes ces affaires dont notre démocratie se passerait bien ».
- Rappel des dates : 23 avril et 7 mai pour les élections présidentielles et les 11 et 18 juin pour les législatives – Les modalités de vote par procuration ont été insérées sur le site de la ville.
- Le démarrage de la démarche de la révision du PLU. Une somme de travail énorme et un nombre important de réunions attend les élus du comité de pilotage. Le comité de pilotage comprendra bien évidemment les membres de la commission urbanisme et cadre de vie. Une première visite sur le terrain est prévue le lundi 6 février. Il précise également que la réflexion est bien engagée sur un futur PLUI et sur le projet de délibération soumis lors du prochain conseil du 10 mars pour respecter la date butoir prévue par la loi pour se prononcer sur le transfert de compétence. A cet effet, une réunion plénière sera organisée et animée par la CCPBS, le 14/02 à 20h30.
- La rencontre avec les services du Conseil Départemental avant le lancement du cahier des charges sur le dossier de l'interface Ville-Port
- La liste de quelques travaux réalisés :
 - Installation d'un nouveau toboggan sur l'aire de jeu de Port de Bouc
 - Les peintures refaites à Cap Caval sur les pans de murs abîmés
 - Le remplacement de 32 barrières sur 16 endroits des circuits longeant le Ster
 - Le commencement des travaux d'étanchéité au bureau du port de Kérity

- L'avis favorable pour l'installation d'une webcam à Kéridy par les ABF
- La date du 04 mars pour l'inauguration des travaux du stade avec journée portes ouvertes
- La notification des subventions de 14 680 € de la DRAC pour l'étude d'aménagement de la Pointe de St-Pierre et 10 352 € du SDEF pour l'entretien et la maintenance des 1294 points lumineux de la commune.
- L'organisation du voyage des membres du CMJ à Paris, pour une visite à l'Assemblée Nationale les 16 et 17 février prochains.
- La reprise d'activité de St-Gué Froid par Océalliance
- Un mot sur le port en lien avec l'article paru dans la presse et en réponse partielle à la question de la minorité sur la transition bleue. M. Raynald Tanter déclare suivre de très près les affaires portuaires et notamment le projet de mise en place de la vente unique. Il rappelle l'adoption de la stratégie portuaire et la prochaine installation du syndicat mixte de Cornouaille qui affirment la détermination des élus bigoudens et leur implication dans le devenir de leurs ports.
- Quelques chiffres encourageants au niveau de l'urbanisme avec 8 demandes de PC enregistrées depuis le début de l'année, et ce pour 16 nouveaux logements.
- Et pour terminer, les 5 naissances en janvier dont celle d'une petite Ambre dont le papa est Vincent LUCAS qui est employé communal. Nous lui adressons toutes nos félicitations ainsi qu'à son épouse Vanessa.

Monsieur le Maire propose d'aborder l'ordre du jour et souhaite également la bienvenue à Mme Sophie GALLO-OLIVIER, conseillère municipale.

- *Approbation du procès-verbal de la séance du conseil en date du 02 décembre 2016*

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU revient sur son intervention relative au Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière (FIFI) point 11 du procès-verbal. Elle s'est abstenue non pas en l'absence de projet de lotissement mais qu'il lui était difficile de donner son aval sans projet concret et arrêté.

En l'absence d'autres observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

1. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph (maternelle et primaire) 2017

Mme Dominique PLOUHINEC propose de fixer la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire et maternelle Saint-Joseph à 675€ par élève pour l'année 2017.

M. Jean-Marc BREN s'étonne qu'il n'y ait pas d'augmentation contrairement aux autres années.

M. Raynald TANTER précise qu'aucune demande n'a été faite dans ce sens. Il demande à l'administration générale de vérifier et propose toutefois d'arrêter cette somme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

M. Raynald TANTER intervient en introduction de la présentation du rapport du débat d'orientations budgétaires pour donner des précisions sur la ligne de conduite de l'équipe municipale.

M. Jean-Louis BUANNIC commente le rapport de présentation notamment sur :

- Les dispositions qui impactent le budget de la commune pour l'exercice 2017

- Les objectifs fixés par la municipalité pour la période 2017-2020 sur 5 volets
- Les engagements pluriannuels du budget principal pour un montant de 14 332 827€ jusqu'en 2020 et les montants prévus pour les investissements 2017 à raison de 3 693 770€
- La situation financière de la commune à partir des comptes administratifs arrêtés (2012-2015) qui présentent un bon niveau d'épargne et un fonctionnement maîtrisé des recettes et dépenses de gestion évitant ainsi « l'effet ciseau ».
- Les indicateurs des investissements réalisés sur fonds propres sur la période 2012-2015 et la situation de la dette au 31/12/2016.

M. Jean-Louis BUANNIC donne lecture des prospectives des recettes et dépenses réelles de fonctionnement pour 2017 ainsi que les dépenses d'investissement hors annuités en capital pour 2017. Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition et le recours à l'emprunt sera limité.

Ce dernier conclut son intervention en rappelant que pour atteindre ces objectifs sur la période de 2017-2020, la commune devra maîtriser ses dépenses courantes et poursuivre ses efforts d'économies.

Il revient brièvement sur les budgets annexes (assainissement, camping, cinéma Eckmühl et ports de plaisance) et invite les conseillers municipaux à lui poser des questions.

M. Raynald TANTER donne la parole aux conseillers souhaitant intervenir.

M. Jean-Marc BREN prend la parole et fait part de ses observations. Les finances de la commune sont saines et pourtant le niveau d'investissement lui semble inférieur à d'autres communes. On va également perdre 150K€ de fiscalité indirecte.

M. Raynald TANTER explique que cette baisse est due aux transferts de charges et qu'il y a des ajustements.

M. Jean-Marc BREN aborde une question sur les dépenses de personnel. Elle augmente de 100K€.

M. Jean-Louis BUANNIC explique qu'une partie de l'augmentation est due à la revalorisation des cotisations sociales de l'employeur, l'augmentation du SMIC, la budgétisation des postes pourvus uniquement en fin d'année faute de trouver les candidats etc.

M. Jean-Marc BREN appelle à la prudence sur les frais de personnel.

M. Raynald TANTER explique qu'il s'agit de maîtriser le niveau d'emplois. A chaque départ, on examine poste par poste les besoins de la collectivité en termes de compétences. Les postes ne sont pas reconduits automatiquement.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si des emplois sont supprimés.

M. Raynald TANTER explique que l'emploi n'est pas constitutif seulement de dépenses mais également de recettes émanant de certains services (exemple : centre nautique). De plus, certains emplois se font à un niveau de rémunération inférieure à celui de l'employé qui part en retraite. D'autres postes peuvent être déplacés avec un profil de poste différent et répondant au besoin de la collectivité.

Aucune autre question n'est formulée et M. Raynald TANTER propose aux conseillers de prendre acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat.

3. Entretien et modernisation de la voirie communale, programme 2017

M. Louis LE FLOCH présente la démarche de consultation des entreprises pour les travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale pour 2017. Après avis de la commission d'appel d'offres tenue le 27 janvier 2017, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise LE PAPE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité la délibération.

4. Régime indemnitaire filière police. Les critères d'attribution et de modulation

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle la création du poste de gardien de police lors du conseil municipal du 02/12/2016. Dans le cadre de ce recrutement, le conseil municipal doit délibérer pour fixer les modalités d'institution et de modulation des primes et indemnités.

Mme Claudine CABON demande à quelle date l'arrivée de cet agent est prévue.

M. Raynald TANTER explique que la clôture des candidatures a été fixée au 31 janvier et que cela dépend des conditions de recrutement des candidats et qu'il espère que cette arrivée se concrétisera avant l'été.

M. Jean-Marc BREN demande si la municipalité envisage d'armer cet agent.

M. Raynald TANTER précise que ce type d'équipement n'est pas envisagé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité adopte la délibération.

5. Contrat d'assurance des risques statutaires

M. Jean-Louis BUANNIC informe le conseil municipal de la proposition de participer à une consultation organisée par le Centre de Gestion afin de conclure un contrat groupe d'une adhésion facultative auprès d'une entreprise agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette consultation concerne les risques statutaires des agents affiliés ou non à la CNRACL (régime spécial des fonctionnaires).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité adopte la délibération.

2/SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT

6. Organisation du temps scolaire, rentrée 2017

Mme Dominique PLOUHINEC aborde la procédure qui conduit à l'avis du conseil sur l'organisation des temps scolaires. Elle propose en raison des bilans annuels, des sondages et de l'avis du comité de pilotage, d'émettre un avis favorable au renouvellement des rythmes scolaires organisés depuis 2014, de reconduire le PEDT et de solliciter les aides des partenaires (fonds de l'Etat et la participation de la CAF).

M. Jean Marc BREN demande le coût par élève de cette réforme.

M. Raynald TANTER explique que le reste à charge de la collectivité représente environ 50 / 55 euros par élève (après déduction des aides).

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande s'il s'agit d'un avis consultatif.

Mme Dominique PLOUHINEC confirme qu'il s'agit d'un avis consultatif et que l'Education Nationale reste seule décisionnaire du rythme scolaire.

Après en avoir délivré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la présente délibération.

3/ AFFAIRES ECONOMIQUES, TOURISME

7. *Avis du conseil municipal sur la proposition d'avenant n°12 au cahier des charges de la concession d'ouvrages et d'outillage publics entre le Conseil Départemental 29 et la Chambre des Commerces et de l'Industrie*

M. Raynald TANTER informe qu'il s'agit d'acter au niveau de la concession d'ouvrages et d'outillages, le changement de nom du délégataire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition d'avenant n°12 du cahier des charges de la concession d'ouvrages et d'outillages publics à portée transactionnelle entre le CD29 et la Chambre de Commerce et de l'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO).

4/ URBANISME, CADRE DE VIE

8. *Délaissé voirie communale, cession au profit de M. Corentin ANDRO*

Mme Nathalie POULARD expose au conseil qu'il s'agit de céder à M. ANDRO un délaissé de voirie communale au prix de 555€ pour 55m².

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande pourquoi il est justifié « n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de circulation »

Mme Nathalie POULARD explique que les 55m² ne sont pas utilisés pour la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Raynald TANTER propose d'aborder les questions de la minorité.

QUESTIONS DIVERSES DE LA MINORITE

Transition bleue. « Saint-Guérolé se bat pour la reconnaissance d'un modèle économique, écologique et humain d'avenir ». Voilà le credo développé par un collectif qui se constitue pour défendre notre port. Un credo auquel on ne peut qu'adhérer et auquel vous adhérez sans nul doute mais les déclarations d'intention ne suffisent plus alors qu'un seul hauteurier vend à Saint-Guérolé et, qu'on le sait, au-delà de l'activité pêche ce sont des dizaines voire des centaines d'emplois menacés sur la commune à terre si le port venait à cesser son activité. La proposition de constituer un seul catalogue des ventes commun à l'ensemble des criées est une proposition concrète qui a été avancée et semble pertinente. En tant que Maire de Penmarc'h que pensez-vous de cette proposition ? Quelles sont les actions envisagées ?

M. Raynald TANTER précise qu'il n'a pas de réponse de plus par rapport à son intervention en début de séance.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU évoque la diffusion d'une vidéo sur internet et qu'il serait nécessaire de réaffirmer qu'on est au côté du collectif.

M. Raynald TANTER précise qu'il s'agit surtout d'être au côté des professionnels de la pêche.

Démolition bâtiment « Eckmühl Couture ». Il y a quelques mois vous indiquiez que si le permis de démolir avait été déposé, la démolition n'était pas pour autant d'actualité. Nous avons entendu dire que la démolition allait intervenir ce mois de février. Pouvez-vous nous confirmer cette information ? Quel est le projet à cet emplacement ?

M. Raynald TANTER rappelle que le permis de démolir a été déposé le 04/10/2016. Actuellement un diagnostic du bâtiment a été réalisé et des prélèvements ont été entrepris la semaine dernière pour savoir si le bâtiment contient de l'amiante. Ceci conditionne les mesures de prévention à prendre lors de sa démolition. Ensuite nous procéderons à la consultation des entreprises. Actuellement, il s'agit de vider les locaux de tout meuble et appareils. De déplacer les costumes dans un autre local (poste de St-Guérolé), vélos etc. Il doit y avoir une confusion et confirme que la démolition n'est pas prévue en février. Mme Marie-Claire DUPONT suit le dossier puisqu'elle a rencontré l'association des Paniers de la Mer. Après sa démolition, il sera prévu un aménagement avec quelques places de parking ou arrêt de car (projet pas définitivement arrêté).

Communication aux élus de la minorité. Vous nous aviez indiqué vous tenir prêt à nous rencontrer pour évoquer les projets de créations d'activités dont vous avez été informés. Nous attendons.

M. Raynald TANTER confirme que la consigne a été donnée afin d'organiser une rencontre avec les élus de la minorité un samedi avant le 17/03/2017.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire
Mélanie DUCROT



Le Maire
Raynald TANTER


